

Monsieur le Président,

Je vous suis reconnaissant ainsi qu'au Conseil de sécurité d'avoir de nouveau donné la possibilité au Canada de participer à ce débat. La situation en Namibie concerne tous ceux qui ont oeuvré pour y remédier, surtout ceux d'entre nous qui sont des États de première ligne ou qui font partie du Groupe de contact. Elle touche directement le peuple namibien dont on ne peut mettre en doute le droit à la liberté et à l'autodétermination. Elle concerne les pays africains qui ont travaillé d'arrache-pied pour que la Namibie accède à l'indépendance. De nouveaux délais ne serviraient les intérêts de personne. À cet égard, Monsieur le Président, je suis persuadé que votre expérience et votre compréhension sauront stimuler le Conseil à trouver une solution valable et constructive pour qu'arrive enfin le jour où la Namibie sera libre.

Les membres du Groupe de contact ont, de façon constante, appuyé toutes les requêtes émanant de personnes informées de la question et qui souhaitaient être entendues lors des réunions du Conseil de sécurité afin de se prononcer sur la situation en Namibie et ce, dans le but d'enrichir les connaissances du Conseil de sécurité au moyen de leur témoignage sur la question, conformément au règlement 39 des Règles Provisoires de Procédure. Les membres du Groupe de contact ont toujours agi ainsi en se défendant d'émettre des jugements sur les différentes opinions émises par ces personnes. Nous croyons qu'il est important que le Conseil de sécurité, qui s'est engagé de par ses décisions antérieures à obtenir la tenue d'élections libres et justes en Namibie, puisse offrir de manière impartiale à ces personnes qui pourraient être les représentants des parties à ces électins la possibilité de présenter leur point de vue. C'est dans cet esprit que les membres du Groupe de contact vous transmettent les messages de deux partis internes.

Je soulignerai, Monsieur le Président, que le Canada a été l'un des initiateurs et des responsables du Plan de règlement des Nations Unies pour la Namibie en 1978. Mon gouvernement regrette vivement que le Conseil de sécurité soit toujours saisi de la question cinq ans plus tard et que la population de la Namibie ne soit toujours pas en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination. Nous comprenons et partageons les préoccupations de la communauté internationale qui ont mené à la convocation de cette réunion du Conseil de sécurité.

Il n'a pas toujours été facile de suivre le chemin qui doit conduire, par des moyens pacifiques, à l'indépendance de la Namibie. Nous avons rencontré de nombreuses fondrières, et nous sommes heurtés à des obstacles de taille. Nous avons eu l'impression, parfois de